



ASSEMBLEE GENERALE ALPAF 10 décembre 2015

L'assemblée générale d' ALPAF est convoquée ce 10 décembre dans un contexte budgétaire très contraint.

Le projet de loi de finances pour 2016 acte que la subvention à l'association ALPAF est purement et simplement supprimée.

C'est du jamais vu à l'action sociale !

C'est dire le peu de considération que les ministres ont de la problématique du logement des agents. Nous sommes bien loin de leur discours priorisant le logement social. C'est un acte autoritaire qui constitue un déni de démocratie mais également une marque de mépris pour tous les agents. Cette politique de régression sociale porte atteinte à la dignité des agents. Les Ministres sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire une association qui n'a pourtant pas failli.

Si ALPAF a su constituer une trésorerie au fil des ans, c'est parce qu'elle a su mener une gestion rigoureuse des deniers des agents, en saisissant les opportunités de réservation de logements là où les besoins se font sentir et où les demandes existent, équation ô combien difficile à résoudre.

ALPAF est aujourd'hui une victime à cause de sa trop bonne gestion et pour avoir respecté les directives de la tutelle. Nous tenons à rappeler que si ALPAF n'a pas utilisé toute sa trésorerie, c'est parce qu'elle en a été empêchée par ses instances de tutelle. A titre d'exemple, les fédérations syndicales étaient davantage favorables pour accorder des aides au logement des enfants poursuivant leurs études plutôt que des prêts. ALPAF avait largement les moyens de ce financement or le Secrétariat Général, par une décision prise à l'issue d'un CNAS, s'y est opposé.

Les Ministres viennent bel et bien de réaliser un hold-up sur ALPAF après lui avoir confisqué 2 millions d'€ en 2015. ALPAF est sous tutelle quotidienne du secrétariat Général qui impose ses décisions et ne cesse de lui réclamer des comptes.

La subvention pour 2017 qui figure enfin dans la convention d'objectifs et de moyens a été fixée à 13,5 M€ après déduction d'une réserve de 8%, celle de 2018 étant quant à elle arrêtée à 23 M€. Mais il est précisé que ces subventions sont sous réserve des annulations budgétaires éventuelles et des modifications pouvant affecter la réserve. Cet alinéa ne rassure pas les représentants des usagers que nous sommes.

C'est ainsi qu'il nous apparaît difficile de mener une politique prospective sérieuse compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les subventions. Ces montants de subventions ne laissent aucune marge de manœuvre à l'association ; de plus le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy ». C'est pour ALPAF un montant de 470 000€ en 2015 porté à 570 000€ en 2016. L'absence de subvention, la réserve de précaution et les loyers de l'immeuble « Valmy » pour 2016 représentent un manque à gagner énorme pour les agents.

Au lieu d'abonder la subvention, le Secrétariat Général préfère s'attaquer à la trésorerie d' ALPAF qui avait d'ailleurs été sollicitée, en 2014, en toute illégalité, pour régler le surplus de réserve de précaution de l' AGRAF.

C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui, d'une part ne donne pas les moyens de répondre à ses priorités (cf. *la priorité de l'aide au logement social*), et qui d'autre part réduit, de ce fait, encore davantage le budget d'action sociale des agents.

Nous, représentants des usagers, avons clairement l'impression d'avoir été dupés. Nos Fédérations ont rencontré la Directrice des ressources humaines la semaine dernière. Pour cette dernière et les budgétaires de Bercy, il y a eu *sous-consommation* de la subvention.

Au fil des ans, sous couvert de restrictions budgétaires, nous avons accepté, bien malgré nous, que les prestations dues aux agents soient revues à la baisse : mise en place de conditions de ressources, plafonnement du montant des réservations, prise en charge de certaines charges indues...

Aussi nous vous proposons de voter en préambule la délibération suivante :

« L'association ALPAF réunie ce jour en assemblée générale, s'engage à chiffrer dès le mois de février 2016, les besoins de financement pour les trois années à venir : elle tient à proposer à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers des prestations d'aide au logement, à savoir :

- **des logements sur l'ensemble du territoire et tout particulièrement en Île-de-France et dans toutes les zones à forte tension immobilière, le parc de logements de l'ALPAF devant être ouvert à tous.**
- **des aides significatives pour les revenus les plus modestes dès lors que les agents subissent le gel du point d'indice et de leurs rémunérations depuis 2010.**
- **Pour les retraités, des réservations (ou construction) de places en maison de retraite et/ou en EHPAD.**

Ces besoins de financement devront tenir compte des charges indues que l'association aurait à supporter le cas échéant.

Après validation de ces chiffrages par les représentants des usagers, le Secrétariat Général devra être le relais de ces besoins de subvention auprès des Ministres de Bercy qui l'intégreront dans les projets de loi de Finances des années à venir.»